



**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION
Route des FUTAIES**

Le Maire de la Commune **de VILLAZ**

VU le code des collectivités territoriales art. L 2212.1, L 2212.2 et L 2213.1

VU le code de la route et les textes l'ayant complété,

VU l'article L 131.3 du code de la Voirie Routière,

VU le code de la Route, première et deuxième partie et, notamment son art. R 411.8 définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes, autoroutes, modifié,

VU la demande présentée par l'entreprise SERFIM T.I.C en date du 19/01/2026.

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour permettre le déroulement de chantier de travaux de réparation de fourreau télécoms, de réglementer la circulation de tous les véhicules afin de garantir la sécurité des usagers sur le territoire de la commune de VILLAZ,

SUR LA PROPOSITION de Monsieur le Maire de VILLAZ,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation de tous les véhicules sera réglementée **sur la route des Futaies au numéro 598 à compter du 23/01/2026 jusqu'au 22/02/2026 inclus** afin de permettre un déroulement du chantier en toute sécurité.

ARTICLE 2 :

La circulation sera réduite par demi-chaussée aux abords du chantier et régulée par alternat manuel ou si nécessaire par panneaux B15 et C18.

La vitesse sera limitée à **30km/h aux abords du chantier.**

ARTICLE 3 :

La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place, maintenue en bon état, modifiée selon l'avancement des travaux puis enlevée par l'entreprise SERFIM T.I.C.

ARTICLE 4 :

Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à la date de mise en place de la signalisation correspondant à ces mesures accompagnées par un affichage en Mairie de Villaz.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois à compter de sa notification

ARTICLE 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Haute-Savoie,
- Monsieur le Président du Conseil Général de Haute Savoie
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de Brigade d'Annecy le Vieux
- SDIS Nâves Parmelan
- SDIS
- Entreprise SERFIM T.I.C

Fait et Arrêté à VILLAZ, le 19/01/2026

Le Maire,

Christian MARTINOD



**Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis
de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux**
Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5
Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier ☐

service public ☐

maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐

entreprise ☒

Nom : Prénom :
Dénomination : **SERFIM T.I.C** Représenté par : **BALLANDRAS Stephane**
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **CHEMIN DU GENIE BP83**
Code postal **6 9 6 3 3** Localité : **VENISSIEUX** Pays : **FRANCE**
Téléphone **0 6 3 1 6 6 2 0 6 9** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **voirie @ serfimt.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **COVAGE NETWORKS** Prénom :
Adresse Numéro : **30** Extension : Nom de la voie : **AVENUE EDOUARD BELIN**
Code postal **9 2 5 0 0** Localité : **RUEIL MALMAISON** Pays : **FRANCE**
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : **598** Extension : Nom de la voie : **ROUTE DES FUTAIES**
Code postal **7 4 3 7 0** Localité : **VILLAZ**
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	 mètres	 mètres	 mètres

Dépôt ou Stationnement ☐ ⁽²⁾

Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾

Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾

Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾

Station service ☐ Renouvellement ☒ Création ☐

Autres ☒ **Réparation de fourreau télécoms**

Date prévue de début d'application **2 7 1 0 2 0 2 5** Durée d'application (en jours calendaires) : **0 3 0**

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers

⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾		
Demande initiale ☐	Prolongation ☐ référence du permis de stationnement :	
Nature du dépôt ou stationnement	Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐ Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐ Autres (à préciser) ☒ : Camion de chantier et mini pelle	
	Saillie ou surplomb ⁽²⁾	
	Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres	
Aménagement d'accès ⁽²⁾		
Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau : Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement mètres		
Ouvrages divers ⁽¹⁾		
Travaux sur ouvrages existants ☒ Installation nouvelle ☐ Réseaux aériens ou souterrains ou branchement : Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Eaux usées ☐ EDF ☐ Autres (à préciser) ☐ : Opérateurs réseaux ☒ Sous voirie Tranchée longitudinale mètres Tranchée transversale mètres Fonçage mètres Sous accotement ou trottoirs 2 mètres 1 mètres mètres Aménagement de surface ou équipements : Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐ Autres (à préciser) ☐ :		
Pièces jointes à la demande		
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.		
1 - Pour toute demande Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 ^{ème} ☐ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000 ^{ème} ☒ ⁽³⁾ Photos ☐		
2 - Pièces complémentaires par nature de demande 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50 ^{ème} ☐ 2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500 ^{ème} ☐ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 ^{ème} ☐ Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 ^{ème} ☐ 2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500 ^{ème} ☐		
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒		
Fait à : ... Le : <u>09</u> <u>10</u> <u>2025</u> à VENISSIEUX Nom : LE GRAND Prénom : Clément Qualité : DESSINATEUR		



BLOCAGE ENTRE CH218 ET CH L1T
COVAGE

VILLAZ - 598 RTE DES FUTAIES

VERSION :	DATE :	Auteur :	Motif :
PLAN A	08/10/2025	Clément Le Grand	Création du plan de Blocage
B			
C			



SERFIM T.I.C.

Diffusion Limitée

L'ENTREPRISE TRAVAUX
DEVRA VERIFIER LES
BLOCAGES SUR LE TERRAIN



74303
217
L1T

20452045 601
58.8364.15

ROUTE DES FUTAIES

1
74303
217
L1T

des

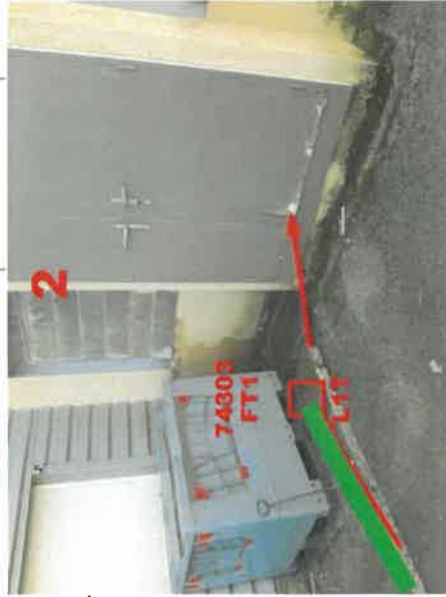


2045
16.45
74303
217
L1T

BLOCAGE



2
74303
FT1
L1T



DT N° : 2025100804559DB8

DT non réceptionnées à ce jour:
- DT MANQUANTES

598 RTE DES FUTAIES
VILLAZ